

Condition Publique de Roubaix
23 et 24 Septembre 2016

CROSSROADS

Premier festival de showcases
des Hauts-de-France



Convention d'engagements réciproques entre la Brigade d'Intervention culturelle (la BIC) et un(e) Marmiton(ne)

Cette convention précise les modalités d'engagement entre l'association la BIC et le bénévole à l'occasion de son festival de showcases Crossroads à la Condition Publique de Roubaix (59100) le 23 et 24 Septembre 2016.

La Brigade d'Intervention Culturelle est représentée par délégation par Hervé Leteneur.

Convention d'engagements réciproques entre les soussignés

La Brigade d'Intervention Culturelle

C/O La Malterie 42 rue Kuhlmann 59000 LILLE

tel/fax : 06 25 06 87 47

e-mail : coordination@lamarmite-npdc.com

N° Siret : 451850 05100017 code APE 9001Z

ET

Le(la)

Adresse..... Ville..... Code postal.....

Téléphone.....E mail.....

La BIC s'engage à l'égard

de.....

- A prendre en charge ses frais de nourriture sur le Crossroads festival
- A lui procurer une accréditation festival selon les options définies préalablement.
- A couvrir, par une assurance adéquate, les risques d'accidents causés ou subis dans le cadre de ses activités.

La Brigade d'Intervention Culturelle

C/O la malterie 42 rue Kuhlmann 59000 LILLE

Tel : 06 25 06 87 47 - labic@wanadoo.fr

N° Siret : 451850 05100017 code APE 9001Z

**En contrepartie, le(la) bénévole dénommé(e).....
s'engage à l'égard de la BIC:**

- A coopérer avec les membres de l'association, dirigeants, artistes, partenaires, personnel du crossroads festival, autres bénévoles...
- À respecter son éthique et son fonctionnement (BIC *Spirit*).
- À respecter les obligations de réserve, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- À respecter les personnes et lieux impliqués dans l'opération.
- À s'impliquer dans les missions et activités confiées.
- À participer aux réunions d'information et moments collectifs avant, pendant et après l'opération.

L'activité bénévole est librement choisie; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre l'Association la BIC et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

Fait à _____, le _____

Pour la BIC

Hervé Leteneur

Le(la) bénévole

Le bénévolat est une activité libre, qui n'est encadrée par aucun statut. Mais il existe une définition, non juridique, communément admise : Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial (Avis du Conseil Economique et Social du 24 Février 1993).